

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant ISABELLE BREAU	Numéro de permis 2015788	Date d'inspection Le 04 août 2022	
Nom de l'établissement Garderie chez Isa		Numéro de téléphone (506) 386-7197	
Adresse 50 rue Surette Dieppe NB E1A 8H7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	10 août 2022	04 août 2022
Commentaires : L'exploitante a envoyé une photo par courriel qui démontre les nouvelles dates d'expiration pour les cartes d'assurance- maladie. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
L'exploitante a envoyé une photo par courriel qui démontre les nouvelles dates d'expiration pour les cartes d'assurance- maladie. Aucune visite sur place à lieu.

original signé par
Tina Richard Tardif

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 août 2022

Date

original signé par
Isabelle Breau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 août 2022

Date